

Chroniques éditoriales 10

La réalité autrement

Epoque Chirac - 2000

Didier Reuter

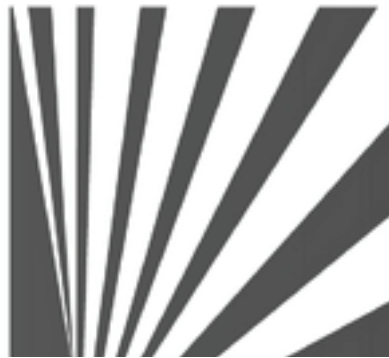
La réalité autrement

Chroniques éditoriales
de Mitterrand à Sarkozy
1991 - 2012

Auteur : Didier Reuter - ISBN 9791023701722

1€

BOOKINER 



Auteur : Didier Reuter

www.bookiner.com

Usage libre de droit (non marchand) avec mention «Bookiner.com»

Préface

Alors que beaucoup d'événements se sont déroulés en France, il existe une troublante similitude entre le début des années 1990 et celles des années 2010. Il est effarant de constater comment la réalité d'aujourd'hui est presque identique à celle d'hier sur de nombreux sujets sociétaux. Il semble même que les problématiques se répètent en boucle malgré toute l'agitation politique et médiatique de ces deux dernières décennies.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire les chroniques éditoriales bimestrielles de D. Reuter réalisées en tant que journaliste et éditorialiste au sein du Journal des Professionnels (JdP) entre 1991 et 2012. Chaque texte détient un sujet ou un message court, synthétisé et ciblé de nature économique, sociale ou sociétale, pouvant servir de mémoire historique ou, du moins, de référence en terme d'observation et de perception citoyenne. Par leur clairvoyance et leur vision globale un grand nombre d'éditos apparaissent comme précurseurs des changements intervenus les années suivantes et sont, aujourd'hui encore, d'une actualité surprenante.

En associant des prises de positions claires et affirmées à des faits datés, listés et/ou expliqués (chroniques), l'intérêt de cet ouvrage est de former une véritable littérature sociétale décryptant la réalité autrement. C'est la raison pour laquelle ces chroniques éditoriales ont beaucoup de force, de saveur et de pertinence, en essayant d'expliquer le «verso» perçu, observé et compris par le citoyen de base, face au «recto» politique et médiatique de certains événements ayant parcouru et secoué la société française pendant 20 ans.

Chacun de ces petits textes introduit une réflexion forte permettant de mieux comprendre que, derrière l'apparence des faits et celle d'une réalité dite démocratique, tout un monde non visible s'agite pour en contrôler constamment les limites. Bien que «*Penser c'est dire non*» selon l'écrivain Alain, il est clair que pour gagner des avancées en matière sociétale, il faut se battre pas à pas, dire clairement les choses et résister absolument !

Conditions d'usage libre de droits

Tout contenu gratuit ou payant peut être utilisé avec l'obligation d'indiquer la mention «Bookiner.com». L'acquéreur sur le site bénéficie d'un usage libre de droits à titre **PERSONNEL** (individuel, familial et privatif) dans un cadre exclusivement non marchand, non concurrentiel et non grand public. Il est autorisé à installer ce fichier sur tout équipement informatique et télécoms dont il est propriétaire ainsi que pratiquer éventuellement une duplication, un téléchargement, ou un envoi sous forme de fichier, à un maximum de 5 postes/utilisateurs internes. Ce droit ne s'applique pas à l'utilisateur qui reçoit gratuitement un contenu payant, lequel ne peut aucunement le diffuser autour de lui sans risquer de tomber sous le coup de la loi portant sur le copyright et/ou s'exposer aux conditions restrictives du droit d'auteur et de la protection intellectuelle.

38. PLUS MALADROIT QUE MOI, TU MEURS !

Sujet : L'offre dominante de l'Etat

Le dernier exemple de «maousse» programme de 120 milliards de baisse d'impôts (à compter de 2001 répartis sur 3 années) traduit bien toute la distance existante entre un discours et une mentalité d'Etat plongés totalement dans une logique monopolistique d'«Offre dominante», avec les préoccupations terrain de l'immense majorité de la «Demande marché» des actionnaires-citoyens. Ainsi dans cette annonce au caractère totalement administratif, dans laquelle personne ne sait de combien de centaines de francs cette réduction affectera chaque ménage sur la taxe d'habitation ou sur l'IRPP, ce qui est tout de même le plus important, le message a pour première vocation de mettre en valeur le «gros» effort consenti par l'Etat et **non le gain concret** ou la traduction immédiate pour le peuple, la masse, la population.

Cette présentation démontre, une fois de plus, toute l'expression d'une mentalité aujourd'hui arriérée que l'on connaît parfaitement en économie sous la dénomination «économie de production». Une démarche dominante de rapport de force dans laquelle l'important n'est ni le client, le consommateur ou le citoyen, mais l'Offre de celui qui produit. En substance, ce message signifie «l'important c'est d'abord moi et vous après». Une mentalité que l'économie de marché et les mouvements consuméristes s'évertuent à **inverser depuis une vingtaine d'années** en mettant d'abord en avant la Demande, c'est à dire le client, le consommateur et le citoyen. Une position que la sphère étatique ne veut ni reconnaître ni accepter ou tout simplement comprendre.

Dans cet exemple, il est clair que tout fonctionne comme si l'annonce impersonnelle et générale d'une réduction en milliards de francs avait une vertu sympathisante immédiate, considérant que l'effort consenti est tellement significatif en soi qu'il ne nécessite aucune autre précision. Mieux encore, il cache par son volume immédiat des insuffisances d'initiatives flagrantes touchant l'essentiel. Au lieu d'aller beaucoup plus loin en matière de forte réduction de taxes nocives comme la TVA à 2 chiffres (prélèvement énorme réalisé à la source qui touche directement la consommation des ménages en obligeant ceux-ci à s'endetter pour consommer et/ou à réduire leur épargne et surtout à moins consommer) ou encore, de réduction significative (entre 3 à 8 points) des charges sociales étouffantes pour les petites et les moyennes entreprises, commerces, artisans et professions libérales ou également de baisse (de 20 cts à 1 F.) tant attendue des TIPP sur les carburants, il indique en substance «Messieurs, Mesdames les contribuables n'attendez de moi aucune autre solution de baisse pour les prochaines années et surtout pensez à moi pour ma réélection et pour les prochaines élections !».

En fait, les engagements politiques et économiques deviennent depuis le début des années 70 si **ridicules par leurs portées réelles** qu'ils ont tous besoin de l'écho médiatique et de la connivence partisane pour leur donner une résonance et un grossissement virtuel. Une tromperie utilisée habituellement dans le marketing politique nous faisant ainsi croire à leur relative importance ainsi que sur bien d'autres sujets : 35 heures, retraite, politique de l'entreprise, répression routière, réforme de la magistrature, pollution, effet de serre et taxes sur les combustibles, etc.

Entre les effets d'annonce, le verbe comme raison d'agir et un comportement de nanti et/ou de dominant, à quand des ministres payés au Smic vivant et parlant le vrai langage du peuple ?

2000 - D. Reuter

39. LE DILEMME DU PRISONNIER

Sujet : Plus de défiance que de confiance en ce bas monde

Le grand problème de la confiance entre les politiques et les citoyens, c'est que ces derniers ne croient plus qu'il existe d'avancées sociétales majeures, ambitieuses, irrévocables, sans compromis ni arrière pensée, en provenance du microcosme actuel des premiers, que ceux-ci le savent bien, tout en s'évertuant à masquer cette réalité. Cette situation de fond est parfaitement démontrée dans le dilemme du prisonnier découvert en 1950 par Melvin Descher et Merrill Flood.

De quoi s'agit-il ?

Deux suspects porteurs d'armes sont arrêtés devant une banque et enfermés dans deux cellules séparées. Pour les inciter à avouer leurs intentions, les policiers offrent un marché à chaque détenu en imposant les règles ci-après, tout en prenant soin de faire savoir que l'autre le sait également :

- . Si aucun des suspects ne parle, ils seront incarcérés 2 ans chacun ;
- . Si l'un dénonce l'autre et que l'autre ne dit rien, celui qui dénonce sera libéré et celui qui se tait sera condamné à 5 ans de prison ;
- . Si les 2 dénoncent simultanément leur partenaire, ils écoperont tous les deux de 4 ans de prison.

Le dilemme pour chaque prisonnier devient alors le suivant :

- . *«Je suis sûr que l'autre va craquer, il va me dénoncer et je vais en prendre pour 5 ans, c'est vraiment trop injuste» ;*
- . *«Si je le dénonce, je serai probablement libre et ça ne sert à rien qu'on soit deux punis alors que l'un des deux pourrait s'en tirer».*

Confrontés à cette alternative, les 2 prisonniers (comme d'ailleurs la plupart des gens) vont en arriver à dénoncer l'autre. Mais comme l'autre a raisonné exactement de la même manière, tous les deux vont se retrouver avec 4 ans de «cabane». Alors que si l'un et l'autre avaient réfléchi un petit peu ils auraient gardé le silence et purgé uniquement le minimum de 2 ans. En fait, ce type de comportement n'est pas seulement dicté par l'égoïsme mais selon les psychologues, par la peur d'être dénoncé par l'autre et le manque de confiance sur sa droiture morale. Au final il s'avère que, quels que soient les «couples d'individus» auxquels on propose ce genre de dilemme, on en arrive toujours à la solution la moins efficiente pour eux. Plus étrange encore, si on laisse discuter les 2 protagonistes ensemble de la meilleure stratégie à adopter, en les sensibilisant même sur l'issue habituelle de ce dilemme, on tend quasi automatiquement au même résultat !

En réalité plus de défiance que de confiance

A partir de ce cas d'école, il s'avère que la méfiance ou la défiance entre individus n'ayant pas de véritable complicité entre eux, ni de forte et sincère intimité, est toujours plus forte que la confiance réciproque tant que l'un n'a pas vraiment réussi à convaincre l'autre qu'il ne le dénoncera pas. Autrement dit, tant qu'un doute subsiste dans l'esprit de chaque individu sur le comportement de l'autre, le résultat assuré en cas de crise ou de problème est l'effondrement de l'accord de façade, tout en favorisant automatiquement un repli tactique sur la défense de ses propres intérêts. A partir de ce constat, il semble que les hommes et les femmes d'honneur soient très minoritaires à tenir bon le cap de leurs engagements et de leur parole contre d'éventuels vents et marées.

En extrapolant à la sphère politique et sociétale il est même possible de dire que plus la distance est grande entre l'esprit animant un politique et l'esprit animant un citoyen, plus le doute réciproque est omniprésent de part et d'autre favorisant ainsi la poursuite de conduites présumées, timorées et sans grandes ambitions pour les uns et passives ou d'acceptation pour les autres. En fait, il n'y a de véritable confiance et de respect mutuel sans capacité préalable à savoir s'engager dans la durée, dans l'écoute vraie et dans l'abnégation de l'un pour l'autre.

40. LA DICTATURE IMMORALE DES SYNDICATS

Sujet : Quand Bercy fait sa démonstration de force

Quel spectacle nul viennent de donner un nouvelle fois les principaux syndicats du ministère des Finances, malgré une victoire apparente sur la citadelle de Bercy. Face à une proposition de réforme de l'administration fiscale amorcée dans un esprit constructif et destinée à améliorer le service publique, de réduire son coût pour le contribuable et de simplifier la vie des usagers par la mise en place d'un service fiscal unifié, la seule réponse corporatiste apportée par la voix de syndicats conservateurs a été l'humiliation d'un ministre des Finances au demeurant bien disposé.

Sous prétexte de défendre le contribuable et l'emploi, l'un des principaux syndicats en place, Force Ouvrière, a une fois de plus bloqué la dynamique d'un projet de réforme pour de basses raisons de politique catégorielle interne. Si l'intransigeance a été totale, c'est que ce projet d'unification de la comptabilité publique (Trésor) et de la direction des impôts (DGI) risquait de mettre à mal son actuelle représentation syndicale, au demeurant majoritaire au sein du bastion de la comptabilité publique. Le souci de conserver une position dominante et celui d'éviter d'indisposer une base militante ont été décisifs dans le traitement de cette affaire, d'autant plus que des élections syndicales sont programmées en novembre au ministère des Finances.

La démonstration lamentable de cette épreuve de force, avec grève à l'appui, montre comment le **verrouillage du service public** (dans son ensemble) par des syndicats conservateurs et/ou soucieux de préserver leurs «petits» avantages peut s'opposer sans complexe ni sanction à l'intérêt général. Il suffit pour cela d'élever la voix, de montrer son mécontentement dans la rue, de bloquer des centres vitaux, de faire croire à un juste et progressiste mouvement social agrémenté de l'expression en prime time de leaders syndicaux de type «guignols de l'info», pour avoir assurément gain de cause !

A bien y réfléchir, la plus **grande perversité** n'est pourtant pas dans l'exercice stratégique et froidement calculé d'un droit de grève soumis à la volonté quasi immorale de certains chefs syndicaux, mais dans la permissivité et la faiblesse de la plupart des gouvernements à s'appuyer sur une société passive et voyeuse, lorsqu'il s'agit d'éviter d'«insatisfaire» le fonds de commerce d'un électorat de base. Est-il ainsi normal que ce soit toujours les mêmes fonctionnaires du service public (SNCF, Finance, Poste...) qui, au nom du droit de grève, bloquent régulièrement la collectivité, sans vergogne ni scrupule, alors que ces derniers bénéficient dans leur plus grande majorité du passage aux 35 heures, d'une paie qui tombe chaque fin de mois (même insuffisante), de la garantie de l'emploi à vie et de l'assurance de percevoir jusqu'à leur mort une pension de retraite avantageusement indexée ?

Est-il normal, par comparaison, que l'usage du même droit de grève dans le secteur privé et para-public soit plutôt synonyme de CRS, de harcèlement moral, de perte sur salaire, voire de licenciement ultérieur déguisé après le retour en entreprise. Qu'advierait-il d'un collectif de citoyens anonymes qui ferait grève du paiement de l'impôt sous prétexte que cela perturbe leur budget familial ? Certainement une réplique de coercition immédiate sous prétexte d'agir dans le cadre de la loi, l'imposition d'une amende, le prochain passage de l'huissier, une condamnation avec sursis, voire même de la prison.

Il y en a plus qu'assez !

L'usage immodéré du droit de grève dans la fonction publique, pour tout et n'importe quoi, est devenu insupportable aux yeux de l'ensemble de la collectivité qui, à tort ou à raison, considère les agents de la fonction publique, surtout centrale, comme relativement nantis. Face au légitime droit de grève, la société civile a besoin d'un légitime droit de réforme qui puisse s'opposer aux habitudes improductives et/ou à la défense d'intérêts catégoriels dont la présence bride objectivement une expansion et/ou un progrès significatif en faveur du plus grand nombre. Il est pourtant évident que lorsqu'une société bouge tout arrive un jour ou l'autre. Plus le mouvement est retardé, plus il devient dévastateur à son passage, faisant ainsi perdre bien davantage à ce moment là que les efforts demandés ou négociés à une époque antérieure.

Pourquoi donc toujours attendre, temporiser et finasser, dès lors qu'il s'agit de la nécessité de moderniser le présent pour assurer l'avenir. Il y en a plus qu'assez de la dictature des minorités agissantes contre la volonté des majorités silencieuses (usagers, contribuables, citoyens...) surtout, lorsque celles-ci manifestent sous la bannière de syndicats «politisés» arc-boutés sur la défense de positions ringardes et protectionnistes. Il y en a plus qu'assez des tergiversations et des seuls effets d'annonce en provenance des gouvernements successifs, au sein desquels aucun homme politique n'est vraiment clair, surtout lorsque ceux-ci ont déjà obtenu un poste ministériel et qu'ils avaient alors tout loisir de démontrer leur conviction et autorité en passant à l'acte. Il y en a plus qu'assez de faire du citoyen l'otage, le rançonné, le culpabilisé, le frustré, alors qu'on lui déclame régulièrement de superbes tirades sur le fait que le monde est ouvert et qu'il doit être solidaire, égalitaire, fraternel et libre.

La société est certainement un mélange de tout cela mais ce qui est sûr, c'est qu'il lui manque encore, à l'évidence, la principale valeur du siècle, celle de l'équité (*) entre tous !

2000 - D. Reuter

** équité : Vertu de celui qui respecte les droits de chacun, fait montre d'impartialité et possède un sens naturel de la justice, indépendamment du droit en vigueur. (Petit Larousse)*

41. L'ARNAQUE DU PRIX DES CARBURANTS

Sujet : Le mélange du cynisme et de la démagogie

De qui se moque-t-on en annonçant par voie de presse qu'un certain nombre d'économistes estiment que le prix des carburants est en réalité trop bas, considérant ainsi que les usagers de la route et les transporteurs ne payent pas suffisamment l'intégralité des coûts qu'ils engendrent ? Vouloir faire porter le chapeau aux Français en leur faisant croire que le prix actuellement payé à la pompe n'est pas encore assez haut, notamment à cause des effets produits sur l'environnement et des conséquences liées au traitement de l'insécurité routière, suppose une large dose de cynisme. Le pire est sans doute atteint dans l'extrême démagogie de certains discours «verts» qui prônent l'augmentation des tarifs en vue de réaliser des économies d'énergie tout en proclamant vouloir préserver les ressources mondiales (évaluées tout de même à 80 ans au rythme actuel).

L'argument est encore plus contestable lorsqu'il s'agit de vouloir «plomber» volontairement les prix dans le but de **réduire la consommation individuelle** et collective afin d'éviter la pollution, l'effet de serre, l'élargissement de la couche d'ozone ou les maladies respiratoires. D'autant qu'à l'échelle mondiale, c'est à l'évidence le continent asiatique et les grandes industries occidentales qui produisent l'essentiel de la pollution chimique terrestre. Que dire également des non-décisions françaises devant la nécessité d'une alternative en fer-routage, seule capable de désengorger l'encombrement routier et la pollution occasionnée par le trafic quotidien de centaines de milliers de camions !

Vouloir, d'autre part, évoquer la responsabilité des pétroliers dans les dernières flambées de prix, sous prétexte de collusion (évidente depuis des dizaines d'années), confine à la bouffonnerie. Le principal de l'inflation actuelle des prix à la pompe ne peut objectivement leur être imputable, même si une plus grande concurrence entre réseaux apparaît grandement souhaitable, surtout sur autoroute. Il faut toutefois reconnaître que les hausses continues du prix de l'essence sont actuellement liées aux cours erratiques du brut (avec une hausse moyenne de plus de 30% sur 3 mois) et à la hausse conjointe des produits pétroliers (tension résultant de la pénurie de produits raffinés aux Etats-Unis, incitant les compagnies américaines à en importer d'Europe). Le seul véritable argument à retenir en matière de domination du marché est la répercussion quasi nulle des baisses quand les cours baissent et la montée automatique des prix lorsque les cours montent. Une pratique cautionnée par l'Etat qui sait en profiter largement. De toute évidence il est clair, derrière tous ces rideaux de fumées, que la principale source de dysfonctionnement tarifaire se concentre sur l'écrasante primauté des TIPP. Les Taxes intérieures sur les produits pétroliers représentent actuellement plus de 80% du prix final du litre à la pompe (83% pour le sans plomb, TVA incluse). Un «coefficient» d'Etat qui représente l'équivalent de 4X (c'est à dire 400%) appliqués au prix du carburant en sortie de raffinerie, ce qui mécaniquement produit un effet démultiplicateur.

Ce racket légal est devenu intouchable sous le couvert d'une production de ressources destinée à financer la Sécu, l'action sociale, les retraites, le déficit public, le train de vie de l'Etat et l'on ne sait plus quoi encore ! Au final, les carburants sont devenus l'une des principales vaches à lait (avec les cigarettes et l'alcool) pour l'ensemble des ménages et des classes moyennes avec une augmentation de près de 50% sur 3 ans.

Pour une baisse d'1 franc du prix à la pompe

Actuellement, le véritable déficit se situe dans la poche de l'automobiliste et du motard qui, chaque année, sont obligés de «cracher» plusieurs milliers de francs à un Etat ingrat, alors que ces sommes durement acquises pourraient être utilisées pour améliorer la qualité de vie de chacun. Assez donc de passivité, de non décision et de dramatisation économique, environnementale et sociale ! M. Fabius, il est temps de pratiquer une véritable baisse des impôts par un acte politique fort. Il ne s'agit plus de se contenter d'ersatz de réduction d'impôts, dont l'insignifiance pour le citoyen reste souvent proportionnelle à l'importance des effets d'annonce. Monsieur le nouveau ministre des Finances agissez de manière visible avec opiniâtreté et avec cran (face aux inévitables contestations à venir) en réduisant d'1 Franc par litre le prélèvement de la TIPP, à l'occasion de la prochaine rentrée 2000. Cette revendication fait

d'ailleurs l'objet d'une action menée actuellement par les Automobiles Club de France et par la Fédération nationale des motards en colère sous forme d'une pétition nationale. Si ces derniers ont chiffré à 50 milliards de francs le coût de cette opération, en réalité, l'impact financier s'avère largement inférieur. Il est ainsi prouvé que lorsque les prix baissent et que le pouvoir d'achat reste stable, la différence en gain se déplace, à un moment ou à un autre, sur l'achat d'autres produits voire sur une consommation supplémentaire d'essence. Ce qui fait que l'Etat a toutes les chances de retrouver autrement et ailleurs, sous forme de nouvelles rentrées fiscales, la conséquence de son initiative.

A quand le passage du raisonnement d'Etat au premier degré à celui qui intègre, à plus long terme, les effets indirects et collatéraux des décisions prises ?

2000 - D. Reuter

42. OUI, À LA TRANSPARENCE DES SALAIRES

Sujet : Les patrons sont-ils vraiment loyaux ?

La réticence des grands patrons à exposer publiquement leur rémunération traduit un jeu toxique. Ce choix relève d'une position bien plus ringarde que stratégique dans laquelle la crainte de voir évaluer et juger la compétence managériale à l'importance de ses attributs (rémunération, avantages en nature, stock-option) laisse supposer un manque d'assurance, de courage, de loyauté et de défiance à l'égard des collaborateurs et des partenaires.

C'est en fait, un acte d'anti-management assez puéril que de préférer la fuite à la responsabilité, en préférant l'ombre, le flou ou le secret, face à la clarté des chiffres et à la transparence des faits. Le prétexte d'une éventuelle déstabilisation sociale en interne, à l'annonce du salaire du PDG, devient caduc par l'intelligence des collaborateurs à l'intégrer rapidement «parce que c'est ainsi», même si des comparaisons osées ou humoristiques émergeront ici ou là.

En réalité, nul n'est besoin d'inscrire dans la loi l'obligation de transparence et surtout pas dans le cadre des nouvelles régulations économiques. Tout sage leader économique, social ou politique, doit savoir que la confiance sur le long terme se gagne nécessairement par la loyauté des comportements et dans le partage collectif de la transparence. A l'inverse le nid de la crédulité, de l'hostilité, du conflit, du doute et/ou de la moindre motivation, prend toujours naissance dans l'ombre du calcul, de la défiance et de la manipulation.

Les meilleurs patrons sont ceux qui osent ou oseront la transparence en sachant pleinement assumer leur position. Aux autres de croire qu'ils le sont !

2000 - D. Reuter

43. LE «CONFLIT DU GAZOLE», UNE RÉPONSE TOTALEMENT DÉCALÉE

Sujet : Le courage des uns, la lâcheté des autres

La «Jacquerie» française de début septembre mobilisant dans la contestation les transporteurs routiers, les agriculteurs, les marins-pêcheurs ainsi que la plupart des professions touchées par la hausse inacceptable du prix du gazole, de l'essence et de l'énergie, a permis de révéler la puissance «brute de frappe» du contre-pouvoir des masses lorsque celui-ci se mobilise mais aussi le comportement défensif et conservateur d'entités associées au pouvoir en place.

Alors que la classe politique dans son ensemble a durement critiqué les blocages de raffineries et fait preuve d'une **grande maladresse psychologique** (notamment avec la fermeté irritante de maître d'école du 1^{er} ministre) ; que les partis d'opposition et les Verts ont encore perdu une bonne occasion de se taire ; que le Medef a préféré condamner cette fronde et défendre les intérêts économiques et financiers immédiats des grandes entreprises ; que les principaux syndicats de travailleurs n'ont pas manqué de se détacher de ce conflit ou de se taire étrangement sur cette forme de revendication non contrôlée par eux, alors que d'habitude, ils sont assez prolixes pour défendre «leurs» propres grèves catégorielles (Poste, SNCF, Impôts, Enseignement...) et que pire encore, la presse économique tel le bon élève bien discipliné a cru bon devoir avaliser et moraliser, en réprouvant «la démocratie du verrou» pratiquée par les protagonistes, il est apparu une énorme dichotomie entre la volonté de la masse des citoyens et la vision des minorités au pouvoir et de leurs relais médiatiques.

En fait, tout s'est passé comme si le citoyen, par manifestants interposés, prenait l'initiative de **dire NON** avec une force de conviction unanimement partagée. En se dégageant brutalement d'un comportement soumis, il a fait sauter son «Mur de Berlin» en prenant fait et cause pour des revendications d'ordre général. Avec bon sens, les Français se sont montrés largement solidaires des professions touchées et ont approuvé l'engagement volontariste des manifestants sachant que, dans le même temps, ils subissaient (et subissent toujours) la même onde de choc économique. Le «conflit du gazole» ne traduit pas seulement une simple humeur passagère d'un peuple revenant de vacances et accablé de prélèvements sociaux, de taxes et d'impôts. Il révèle que la nation n'est pas uniquement représentative des seules décisions du pouvoir, mais que la liberté d'action et de conscience, la réactivité d'opinion et l'affirmation des états de droit, depuis la Révolution française de 1789, couvent toujours en chaque citoyen. Elle prouve que l'esprit de citoyenneté (et non de docilité) peut à tout moment se révéler intact et prêt à s'émanciper devant l'urgence de la situation collective.

Bravo donc à l'ensemble des manifestants que certains ont osé prendre pour des irresponsables et qui ont su représenter courageusement la voix de tout un peuple (et non pas uniquement leurs intérêts catégoriels), face à un pouvoir exécutif sourd et/ou soumis aux compromis paralysants d'une unité de façade. Il est dorénavant clair que le devoir du gouvernement est de prononcer un mea culpa public, tout en réduisant radicalement la tarification des énergies par la baisse des TIPP et autres taxes. Sans ces 2 conditions, il y a fort à parier qu'une vague de répercussions va s'amplifier dans le refus offensif du politique avec, en point d'orgue, une abstention de plus en plus massive et régulière lors des prochaines élections.

Un goût d'inachevé

Le dernier catalogue de réduction d'impôts proposé par le ministre des finances, certes intéressant sur certains points, mérite toutefois un zéro pointé en ce qui concerne le ratage spectaculaire de sa cible, à savoir la priorité des priorités des Français, c'est-à-dire la baisse importante (1 F. ou plus) du prix des énergies pétrolières et du fioul domestique avant l'arrivée de l'hiver. Il est d'ailleurs bien dommage que cette volumineuse réduction d'impôts consentie par l'Etat ne se soit pas accompagnée d'une véritable réforme fiscale pour les ménages. Une fois encore, l'essentiel n'a pas été au rendez-vous en ne touchant ni la réduction forte de la TVA à 15%, (impôt indirect particulièrement injuste frappant surtout les faibles revenus), ni le niveau des charges sociales qui baissant d'un côté renaissent d'une autre façon de l'autre. En réalité, tout donne l'impression que l'on se complaît dans les seuils déjà atteints comme si ceux-ci étaient devenus la «juste» référence en matière de bonne gestion économique.

Tout laisse à penser que ce qui se pratique ailleurs, ou s'est pratiqué au cours des décennies précédentes, avec des taux beaucoup plus faibles n'est ou n'était qu'erreur et imprévision ! Que dire également de la portée intrinsèque de ce plan de réduction d'impôts qui sent très fort le compromis, les calculs politiques et les négociations sévères entre factions et partis politiques ?

Que penser enfin de l'attitude d'un gouvernement qui a misé, à la fois, sur un appel général au calme et sur l'impact psychologique de la pénurie privant ainsi les Français de l'usage de leurs véhicules les amenant, de manière assez perverse, à concevoir comme plus acceptable une lourde tarification pétrolière plutôt qu'une privation sévère de leur équipement préféré ?

Un ras-le-bol général

Que l'on ne néglige pas «le conflit du gazole» car ses ressorts sont bien plus profonds que ceux des habituelles grèves catégorielles. Il est révélateur d'un ras-le-bol général de la pression fiscale, laquelle a pris une importance capitale dans les mentalités bien plus que le non emploi, les privations ou la pénurie ici ou là. Lorsque la pression fiscale s'exerce sur le pouvoir d'achat des ménages en affectant conjointement leurs besoins vitaux au quotidien et la frustration de leur imaginaire à exister dans la liberté d'entreprendre, dans la prise de risque, dans la sécurité du confort familial, dans la possibilité de voyager ou dans la réalisation individuelle, alors les sursauts collectifs deviennent vite des signes avant-coureurs de grands changements à venir.

Les citoyens d'autres pays d'Europe ne s'y sont pas trompés en prenant le relais dans des manifestations nationales plus ou moins dures. A l'occasion de cette rentrée, il y a vraiment de quoi être déçu alors que, paradoxalement, cette fronde fiscale porte en elle plus de valeur sociétale que la suppression récente de la vignette auto ou que la baisse de l'impôt sur le revenu.

2000 - D. Reuter

44. VERS LA DÉMOCRATIE DE L'INTOLÉRANCE

Sujet : Une courbure portant atteinte à la démocratie

Sanction, répression, autorité, culpabilisation, telles pourraient être les impressions d'un observateur étranger résumant la majorité des actions menées par le gouvernement français qui, depuis 3 ans, manifeste une tendance à l'étatisation et à l'intolérance par le jeu d'un contrôle durci des masses. A cet égard, nous assistons depuis 1997 à un festival de **manoeuvres gouvernementales** destinées à la reprise en main de la société et du citoyen à partir d'un durcissement législatif et judiciaire imposé aux principaux acteurs de la société civile. Il s'agit notamment de la loi sur les 35 heures imposée aux petites entreprises, la répression généralisée des automobilistes, le matraquage des taxations sur la consommation et autres prélèvements sur le travail, la «judiciarisation» des affaires et des erreurs de gestion commises par les professionnels et les élus, l'atteinte aux pratiques ancestrales (chasse), les réglementations aveugles et/ou d'opportunités poussant au découragement sectoriel d'un grand nombre d'artisans, d'agriculteurs et d'éleveurs, les mesures écologiques de restriction, etc. La liste est longue !

Ce durcissement de l'Etat agit comme autant de **couvercles de fonte** posés sur des marmites sociales jugées prioritaires s'accompagnant, face à des innovations et à des progrès sociaux réels (prolongation du délai d'IGV, PACS, CMU, pilule du lendemain,...), d'un conformisme rigide et même ringard de certains partis politiques de droite et d'associations d'inspiration catholique. Il semble même que sous ce néo-conformisme de la société française se dessine, sur le fond, le retour à une dictature morale par la «judiciarisation» et l'intolérance «démocratique» par une volonté d'uniformisation des comportements. Il y aurait de quoi en rire pour certains, à se mettre en colère pour d'autres ou à en pleurer pour les plus impliqués, si cette dérive démocratique à petits coups de barre cautionnés pas des médias aussi inconstants dans l'objectivité que **complices dans l'erreur**, n'avait une influence perfide sur la conscience critique de nombreuses catégories de Français. Il est vrai, actuellement, que la plupart des sondages montrent les Français atteints d'un souci sécuritaire épidermique faisant même collectivement preuve d'une certaine frilosité couplée d'une soumission défaitiste, à suivre et accepter comme des moutons de Panurge les courants dominants du moment.

Ainsi au jeu de comment se faire peur collectivement (OGM, vache folle, maladie de Creutzfeldt-Jakob, effet de serre, catastrophisme de la sécurité routière...), il apparaît que 63% des Français placent en tête de leurs préoccupations du moment la pollution, la consommation d'aliments transformés ou pollués et les accidents de la circulation !

Un monde peureux et fragile se prépare. Soit, il est vraiment réel et c'est une catastrophe générationnelle qui se prépare. Soit, il est virtuel en grande partie sous le jeu pervers des médias et du politique supposant alors de punir, un jour ou l'autre, tous ses apprentis sorciers «bavardeux» et décorés jouant aux dés le destin des peuples.

2000 - D. Reuter

45. TOUS HORS-LA-LOI

Sujet : Le psychodrame de la sécurité routière

Parmi les sujets reflétant le mieux cette dérive à la française, il convient de citer (en forçant un peu le trait) l'acharnement «stalinien» du gouvernement, notamment de celui du ministre des Transports (Jean-Claude Gayssot) à promouvoir l'insécurité routière comme relevant exclusivement de l'irresponsabilité des usagers de la route. Dans le même esprit, il y a lieu de souligner l'intransigeance psychorigide de la Sécurité Routière dans le traitement purgatif de la VITESSE appuyée par l'intolérance quasi «mystique» de plusieurs associations adhérentes du collectif «Arrêtons le Massacre sur la Route».

Entre le délit de Très grande vitesse (+50km/h) et récemment le projet de retrait pur et simple du permis de conduire pour tout excès de vitesse dépassant les 40km/h, la collusion entre ces institutions est grande à vouloir faire plier la résistance de la société civile et «taxer» ses contrevenants. D'ailleurs, la **démésure répressive et judiciaire** est devenue si grande que la peur et la culpabilisation inhibent la plupart des 35 millions d'automobilistes français, dont plus de 20 millions d'actifs. Aussi, la question posée est dorénavant de savoir si dans une société dite évoluée, il est normal de traiter les conducteurs (automobilistes) et les pilotes (motards) pris en excès de vitesse (mais sans preuve objective de mise en danger réelle de la vie d'autrui) comme des demeurés en les infantilisant, ou comme des délinquants et des hors-la-loi, en les sanctionnant au même titre que les dealers, les trafiquants et autres «petites frappes» pratiquant la délinquance dans les villes ?

Il est pourtant clair parmi les plus avisés des usagers de la route que le véritable chauffard méritant la sanction de la loi (68% des Français sont pour une condamnation à de la prison avec ou sans sursis, en cas d'accident grave) n'est pas celui qui roule très vite et propre dans la maîtrise et la concentration de son pilotage, dans l'efficacité et la précision du geste, souvent d'ailleurs associées à la fiabilité mécanique de l'engin et au savoir-vivre routier, mais celui qui se déplace sous l'influence de l'alcool ou qui en toute légalité, ne maîtrise pas sa vitesse à 30 km/h, 90km/h ou 130 km/h et devient ainsi potentiellement dangereux par manque de réflexes appropriés et par défaut de vigilance. Qui n'a pas croisé un grand nombre de chauffards «bien mis sur eux», qui soucieux de respecter la seule contrainte de vitesse en oublient volontairement toutes les autres et se permettent de multiples petites erreurs autant égoïstes que potentiellement dangereuses (écarts sur la route, manoeuvres sans clignotant, vitesse non appropriée, freinage sans raison apparente, conduite de nature à «emmerder» volontairement les autres, initiatives impromptues, imprécisions de conduite liées à l'alcool, aux médicaments ou à l'usage du téléphone mobile...).

Rappelons, à titre d'exemple, que la très grande vitesse sur route en moto ou en voiture pratiquée par des conducteurs expérimentés représente moins de 4% des accidents (statistiques anglaises), ce qui renvoie au fait que dans **96% des autres cas**, c'est l'usage de la vitesse assujettie à un comportement non ou mal maîtrisé (alcool au volant, routes et voiries dangereuses, inconséquence des autres conducteurs, fautes d'inattention) qui est responsable de la majorité des dommages et accidents imputés habituellement à la vitesse.

La vitesse, un bouc émissaire facile

Il ne faut donc pas confondre vitesse maîtrisée et vitesse non maîtrisée, sachant que les causes de l'une ne produisent pas forcément les effets de l'autre. Il reste néanmoins incontestable que tout contrevenant à une règle édictée (citoyen, élu, représentant des forces de l'ordre, star ou ministre) doit être normalement sanctionné. Toutefois un discernement minimum s'impose entre une infraction au code de la route qui ne met aucunement et objectivement dans les faits la vie d'autrui en danger et, une infraction caractérisée qui elle, a mis réellement (accident) la vie d'autrui en danger. Entre le virtuel et le réel, la tolérance judiciaire doit être aussi grande, qu'entre la manifestation de la preuve et le bénéfice du doute.

N'oublions pas que si la vitesse est un risque, elle est également un prolongement du progrès technologique, de l'évolution collective et de l'amélioration de la condition humaine. Elle est devenue pour cha-

cun de nous un espace de liberté qui trouve ses racines dans le mental, les besoins et la psychologie des individus. Vouloir la réduire, c'est obligatoirement toucher aux libertés fondamentales. Qu'on le veuille ou non (même en regard de l'accidentalité annuelle), vouloir lisser l'usage de la vitesse vers le bas, c'est affirmer la primauté du comportement docile des conducteurs non compétents, mauvais, peu vaillants ou souffrant d'un défaut de confiance en eux, sur la liberté de conduite des plus compétents et des plus assurés dans leur pilotage. En général, qui est majoritairement le responsable premier de l'accident, le bon conducteur qui roule vite et bien ou **le mauvais conducteur** qui hésite, maîtrise mal les conditions routières ou celles de son engin ou encore ne se soucie pas des autres même à faible allure ?

Il est absolument nécessaire de montrer du discernement dans le traitement de la VITESSE («*ce merveilleux moderne...*» Paul Morand) en privilégiant la sensibilisation par le haut, c'est à dire la récompense et la valorisation par l'éducation, la responsabilisation, la prévention et surtout l'incitation à mieux maîtriser les techniques de conduite et de pilotage, au lieu de privilégier systématiquement la facilité par l'uniformité au niveau le plus bas, la sanction, la contravention et le paiement d'amendes de plus en plus sévères destinées à enrichir encore davantage les caisses de l'Etat.

L'application aveugle des lois et des mesures sécuritaires devient rapidement imbécile et stérile en regard des objectifs sociétaux souhaités lorsqu'elle néglige la prise en compte de la diversité naturelle des comportements. C'est une parfaite évidence pour tous les bons conducteurs dont la contribution permanente à la sécurité routière est 99 fois plus importante que la permissivité, de temps en temps, d'un plaisir dans le risque maîtrisé de la vitesse.

2000 - D. Reuter